

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Faculté de science politique et de droit

CONSEIL ACADÉMIQUE

**PROCÈS-VERBAL de la quatre-vingt-douzième assemblée ordinaire
du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit,
tenue le 31 mai 2017, à 13 h 30, au local A-1715**

Membres présents

Bachand, Rémi
Beaugé, Marie-Livia
Bernstein, Stéphanie
Bessette, Évelyne (AFESPED)
Broomhall, Bruce
Chevrier, Marc
Clavier, Carole
Cyr, Hugo
Dubé, Jean-François (M. Sc. pol.)
Durazo, Julian
Fontaine-Tardif, Alexandrine (LL. B.)
Forget, Patrick
Grondin, Olivier
Gusse, Isabelle
Leclerc, Chantal
Lorite, Alejandro
Prévost, Jean-Guy
Simard, Carolle
Therrien, Francis (BCPS)

Membres absents

Breton-Le Goff, Gaëlle*
Chagnon, Rachel*
Charron, Claude-Yves
Dorais, Sébastien*
Jegen, Maya*
Lamontagne, Marjolaine (BRIDI)
Lessard, Jean-François*
Mandé, Issiaka*
Simard, Julien
Wolfs, Liam (B. sc. pol)

Observateurs

Charron, Dominique
Laplante-L., François
Miron, Caroline
Pugeaud, Pierrick

***Absence motivée**

1. Adoption du projet d'ordre du jour de la 92^e assemblée ordinaire du 31 mai 2017 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit
2. Adoption du procès-verbal de la 91^e assemblée ordinaire du 29 mars 2017 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit
3. Affaires en découlant
 - Conférence « Scholars at Risk » le 30 mars 2017
 - Gala des simulations et concours de plaidoirie (19 avril 2017)
 - Sous-comité de la Commission des études sur la Réconciliation avec les Premières nations
 - Modifications de la facturation aux cycles supérieurs
4. Informations

- Protocole lors de l'invitation et de l'accueil de dignitaires (ministres, ambassadeurs, consuls, etc.)
 - Simulation OACI
 - Budget
5. Affaires académiques
 - 5.1 Admissions - Autochtones
 - 5.2 Cadre de référence - Autochtones
 - 5.3 Coopération - Autochtones
 - 5.4 Reconnaissance (questions de légitimité questions territoriales – Ile de Montréal)
 - 5.5 Évaluation de programmes
 - 5.5.1 Planification facultaire des opérations d'évaluation décennale des programmes
 - 5.6 Transfert des cours BGP à l'École des sciences de la gestion (ESG)
 6. Recherche
 7. Transfert des pouvoirs du Conseil académique au Comité exécutif durant la période estivale 2017
 8. Nomination d'une représentante, d'un représentant au Comité du Service aux collectivités
 9. Nomination au Comité institutionnel des infractions de nature académique
 10. Nomination à la direction de l'Unité de programmes du BRIDI
 11. Nomination à la direction de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires
 12. Motions de remerciements
 - 12.1 Monsieur Bruce Broomhall
 - 12.2 Madame Isabelle Gusse
 - 12.3 Monsieur Issiaka Mandé
 - 12.4 Monsieur Patrick Forget
 13. Motions de félicitations
 - 13.1 Tableau d'honneur
 14. Divers
 15. Dépôt de document
 16. Levée de séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Bruce Broomhall préside la séance et madame Louise Dumont agit à titre de secrétaire-rédactrice.

1. Adoption du projet d'ordre du jour de la 92^e assemblée ordinaire du 31 mai 2017 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

Le point 7 – Budget est déplacé au point 4 – Informations

Monsieur Jean-Guy Prévost propose et madame Carolle Simard appuie, le transfert des points 5.1, 5.2 et 5.3 au point 16.

À la suite de cette proposition, un membre demande le vote.

Pour : 6
 Contre : 11
 Abstentions : 2

Proposition rejetée

Au point 5. Affaires académiques, on ajoute le 5.4 – Autochtones - Reconnaissance (question de légitimité questions territoriales - Ile de Montréal). Les autres points sont décalés.

Sur proposition dûment faite par monsieur Olivier Grondin, appuyée par monsieur Francis Therrien, le projet d'ordre du jour de la quatre-vingt-douzième assemblée ordinaire du 31 mai 2017 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la 91^e assemblée ordinaire du 29 mars 2017 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

La correction suivante est demandée :

Au 2^e paragraphe, à la page 2, après l'ordre du jour, on aurait dû lire **Madame Carolle Simard au lieu de Monsieur Bruce Broomhall.**

Sur proposition dûment faite par madame Carolle Simard, appuyée par monsieur Rémi Bachand, le procès-verbal de la quatre-vingt-onzième assemblée ordinaire du 29 mars 2017, du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Affaires en découlant

• Comité institutionnel de discipline

Le doyen remercie l'association étudiante des cycles supérieurs en science politique pour avoir tenu l'activité de discussion et de délibération concernant les transformations et les modifications au Comité institutionnel de discipline. Les discussions étaient bien organisées et reflétaient les différents enjeux et points de vue.

• Conférence « Scholars at Risk » le 30 mars 2017

Le doyen souligne que lors de la conférence « Scholars at Risk » qui s'est tenue le 30 mars 2017, nous avons reçu une personne qui bénéficie du réseau des universitaires en danger. Celle-ci est venue nous parler de son expérience comme bénéficiaire du réseau. Le Devoir a accordé une bonne place à la couverture de cet enjeu. Par la suite, des invitations ont été lancées aux diverses composantes de l'Université afin de créer un comité comme celui existant qui permettra d'accueillir une personne de l'UQAM qui en ferait la demande. Le réseau offre le refuge, facilite l'intégration et milite en faveur du respect de la liberté universitaire, précise-t-il.

• Gala des simulations et concours de plaidoirie (19 avril 2017)

Le doyen souligne que le Gala des simulations et concours de plaidoirie du 19 avril dernier a été un grand succès. Il précise qu'il y a eu une augmentation du nombre des participantes et participants de plus de 30 % ce qui signifie des revenus plus élevés qui permettront d'alléger le fardeau des étudiantes et étudiants qui participent à ces activités. Monsieur Stéphane Dion, ministre sortant des affaires étrangères et

ambassadeur du Canada en Allemagne, était l'invité d'honneur de ce gala. Celui-ci a été interviewé par monsieur Bernard Derome sur les différents enjeux d'actualité. Le doyen invite les membres à participer en grand nombre à cet événement parce que c'est un excellent moyen d'aller chercher des fonds et d'encourager les étudiantes et étudiants qui y participent.

- **Sous-comité de la Commission des études sur la Réconciliation avec les Premières nations**

Le doyen souligne que le sous-comité mandaté par la Commission des études sur la Réconciliation avec les Premières nations s'est réuni à quelques reprises. Lors de ces rencontres, le sous-comité a préparé un rapport d'étape qui devrait être déposé à l'automne prochain. Le doyen souligne la participation des membres de la Faculté sur ce comité, soit monsieur Ricardo Penafiel, représentant des chargés de cours, madame Alexandra Lorange, étudiante en droit, monsieur Kosa Chilton, étudiant au baccalauréat en science politique.

- **Modifications de la facturation aux cycles supérieurs**

Le doyen informe les membres que le suivi demandé relativement à la différence d'interprétation par monsieur René Côté et les étudiants et étudiantes par rapport à la modification de la facturation aux cycles supérieurs tel qu'indiqué sur le site Internet a été corrigée.

4. Informations

- **Protocole lors de l'invitation et de l'accueil de dignitaires (ministres, ambassadeurs, consuls, etc.)**

Le doyen souligne que lorsque des dignitaires (ministres, ambassadeurs, consuls, etc.) sont invités, le cabinet du recteur doit en être informé car il y a tout un protocole à suivre et à respecter. Par la suite, c'est le Service des communications et le Service de la prévention et de la sécurité qui s'assurent du bon déroulement de l'événement.

- **Simulation OACI**

Monsieur Pierrick Pugeaud souligne que la 2^e édition de la Simulation de l'OACI qui s'est tenue du 20 au 23 mai 2017 s'est très bien déroulée. La majorité des universités québécoises étaient présentes à cette simulation. Plus d'une centaine d'étudiantes et d'étudiants ont participé à cette simulation et onze pays y étaient représentés. Le tout se passait dans les locaux de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). Le doyen ajoute qu'il a assisté au CORIM (Comité de relations internationales de Montréal) et que l'ambassadeur du Canada à l'ONU, monsieur Marc-André Blanchard, a tenu à féliciter tout particulièrement l'UQAM pour ses performances aux simulations de l'ONU, et ce, grâce à l'excellence de l'enseignement donné par les professeurs, professeurs et chargées et chargés de cours.

- **Budget**

Le doyen informe les membres que l'Assemblée départementale du Département des sciences juridiques a confié un mandat à l'exécutif afin de discuter des enjeux touchant le budget et notamment du déséquilibre existant entre les budgets normés tels qu'ils sont présentement calculés pour sciences juridiques et science politique et de la grande difficulté à remplir notre mission avec les budgets actuels. Le doyen

explique que de son côté, il fait toutes les démarches nécessaires pour faire reconnaître les besoins de la Faculté afin d'aller chercher les fonds essentiels à son bon fonctionnement et à celui de ses unités. Le doyen propose une rencontre spéciale du Comité de régie la semaine prochaine pour aller de l'avant avec ce concept et voir si les membres sont d'accord avec les méthodes proposées pour aller chercher de l'argent. Enfin, madame Stéphanie Bernstein fait part de ses préoccupations par rapport à cet état des choses et précise que le Département des sciences juridiques invite fortement le doyen à transmettre le message aux instances concernées.

5. Affaires académiques

Le vice-doyen aux études donne les explications relatives aux trois projets de résolution sur l'admission, l'inscription et la coopération autochtones et il précise que ces trois résolutions ont des historiques spécifiques.

Le projet de résolution numéro 2 encourage les comités de programmes à se pencher sur les moyens de favoriser les admissions des étudiantes et étudiants autochtones dans les programmes et invite le Décanat à faire des représentations auprès de l'administration centrale pour trouver des ressources pour appuyer cette initiative. La Faculté devra également fournir les ressources financières et logistiques qui permettront d'appuyer ces initiatives, notamment, en termes de monitorat et de mentorat jugés essentiels pour ce genre d'initiative.

Le projet de résolution numéro 3 est une sorte de déclaration d'intention de la Faculté concernant une volonté de coopération générale avec les peuples et communautés autochtones dans le développement d'initiatives académiques qui les affectent spécifiquement.

Le projet de résolution numéro 1 vise l'adoption du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada et ses recommandations comme cadre de référence pour les relations avec les peuples autochtones. La question qui se pose est pourquoi s'intéresser aux étudiantes et étudiants autochtones. Il y a deux justifications, la première est une pédagogique formulée comme une mission sociale et qui est reprise complètement dans la Politique n° 41 de l'UQAM. La seconde justification qui est spécifique, est produite essentiellement par le diagnostic qui est posé par la Commission Vérité et Réconciliation du Canada et les recommandations de la Commission. Le problème dans l'accès à l'éducation des étudiantes et étudiants autochtone a une spécificité qui serait politique, culturelle et sociale. Le travail fait par la Commission est basé sur la récolte de documents et de témoignages, et ce, sur plusieurs années. Il termine en mentionnant que le Rapport jouit d'une reconnaissance quasi unanime par une foule d'universités.

5.1 Autochtones – Admission

La première résolution a trait aux admissions des étudiantes et étudiants autochtones dans les programmes d'étude de la Faculté. Une discussion s'ensuit et plusieurs amendements sont demandés à cette résolution.

Résolution CFSPD 2016-2017-677

ATTENDU la résolution 2017-CE-13110 de la Commission des études du 7 février 2017 constituant un groupe de travail sur la réconciliation avec les peuples autochtones, avec le mandat d'élaborer « des balises précisant la vision institutionnelle de la réconciliation avec les peuples autochtones, de l'intégration de la culture autochtone au sein de l'Université, et du soutien à la réussite des étudiantes, étudiants autochtones dans leur parcours universitaire »;

ATTENDU la mission historique de l'UQAM d'amener l'accès à l'éducation supérieure aux communautés traditionnellement marginalisées, délaissées ou ignorées par les universités;

ATTENDU que le *Plan stratégique de développement* de l'Université (2015-2019) approuvé par la Commission des études le 8 décembre 2015 et par le Conseil d'administration le 12 janvier 2017 réaffirme cette mission comme étant celle de "[c]ontribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d'études";

ATTENDU le *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada* du 15 décembre 2015;

ATTENDU que dans ses conclusions, la Commission Vérité et Réconciliation suggère que « [l]a réconciliation exige des actions constructives pour aborder l'héritage permanent du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l'éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l'enfance, l'administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones »;

ATTENDU que la Commission Vérité et Réconciliation définit la réconciliation comme consistant en partie « à réparer le lien de confiance en faisant des excuses, en offrant une réparation individuelle et collective, et en poursuivant avec des gestes concrets qui démontrent un changement sociétal réel »;

ATTENDU que la Commission conclut par ailleurs que « la réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones »;

ATTENDU par ailleurs les « Principes en matière d'éducation des autochtones » adoptés en 2015 par Université Canada, organisme qui représente environ 97 universités et collèges et dont l'UQAM est membre;

ATTENDU que ces Principes prévoient notamment les engagements des universités et collèges membres à

1. Assurer l'engagement des établissements, à tous les échelons, à ouvrir des perspectives d'avenir pour les étudiants autochtones.

2. Adopter une démarche axée sur l'étudiant : mettre l'accent sur les apprenants, les résultats et la capacité d'apprentissage, tout en créant des possibilités qui favorisent la réussite des étudiants.

3. Reconnaître l'importance d'offrir une formation respectueuse des cultures autochtones et inclusive, grâce à des programmes d'études, des programmes de soutien, des séances d'orientation et des méthodes pédagogiques adaptés aux cultures.

(...)

5. Continuer à créer des milieux d'apprentissage accueillants et respectueux sur les campus grâce à des programmes d'études, des services, des mécanismes de soutien et des espaces consacrés aux étudiants autochtones.

ATTENDU que les dirigeants des universités se sont engagés, pour mettre en œuvre ces principes, à « [p]romouvoir l'importance (au sein des établissements) de faciliter l'accès aux études et la réussite des étudiants autochtones » ;

ATTENDU l'importance des champs de recherche et d'enseignement en science politique et en droit pour la construction de la société plus équitable évoquée par la Commission de Vérité et Réconciliation;

ATTENDU l'importance centrale dans ce cadre de la présence au sein de la communauté universitaire d'étudiantes et d'étudiants issues, issus des communautés des Premières Nations, Inuit et Métis pour l'intégration de la culture et de la pensée autochtone dans l'élaboration des processus de réconciliation et leur mise en œuvre;

ATTENDU l'article 8.3.2 (a) du Règlement no. 2 de l'UQAM, l'article 2.2.3 du Règlement no. 5 de l'UQAM, l'article 2.1.5.2 du Règlement no. 8 de l'UQAM et l'article 3.1.A du Règlement de Régie interne de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est proposé par monsieur Alejandro Lorite, appuyé par monsieur Hugo Cyr que le Conseil académique facultaire de la Faculté de science politique et de droit

ENCOURAGE les comités de programmes de la Faculté à réfléchir de façon urgente à l'élaboration de stratégies et procédures concrètes pour faciliter l'admission d'étudiantes et d'étudiants autochtones, notamment sous la forme de projets pilotes, dans le respect des règlements d'études et dans l'esprit du projet général de Réconciliation;

RECOMMANDE au Conseil académique facultaire d'appuyer cette réflexion et de demander à la Commission des études une prise de position explicite dans le sens d'un effort concerté visant à faciliter l'accès des étudiantes, étudiants autochtones aux programmes de l'UQAM;

RECOMMANDE au Conseil académique facultaire de prendre l'engagement, au nom de la Faculté, de solliciter de l'administration centrale de l'UQAM en particulier les ressources nécessaires au soutien pédagogique individualisé adéquat des étudiantes et étudiants autochtones que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes, notamment par l'appui financier d'activités de monitorat et de mentorat;

RECOMMANDE au Conseil académique facultaire de prendre l'engagement, au nom de la Faculté, de solliciter de l'administration centrale de l'UQAM, de même que des gouvernements concernés, les ressources additionnelles nécessaires au soutien adéquat des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuit et métis que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes.

RECOMMANDE au Conseil académique facultaire de prendre l'engagement, au nom de la Faculté, d'assurer les ressources nécessaires au soutien pédagogique individualisé adéquat (p.ex. services de mentorat) des étudiantes et étudiants autochtones que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes.

Voici la liste des amendements qui ont été demandés dans la résolution ci-dessus :

Amendement à l'ordre du jour (monsieur Olivier Grondin et monsieur Patrick Forget) – Inverser les points 5.1 et 5.2.

Pour : 7
Contre : 5
Abstentions : 7
REJETÉ (n'obtient pas les 2/3)

Par consensus, décision de traiter chaque ATTENDU séparément pour adopter les amendements.

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – Remplacer le 2^e ATTENDU par « ATTENDU la mission de l'UQAM de favoriser l'accessibilité à l'éducation supérieure, notamment en faveur des groupes et catégories de personnes qui ont eu historiquement peu accès aux études universitaires. »

Sous-amendement (monsieur Alejandro Lorite), accepté par Proposeur et Appuyeur : intégrer la formule utilisée à l'article 3 de la Politique n^o 41 dans l'amendement proposé par monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo).

UNANIMITÉ

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – 3^e ATTENDU : ajouter « et notamment sa recommandation n^o 28 relativement aux cours consacrés aux droits autochtones qui devraient être dispensés dans les écoles de droit ».

Pour : 6
Contre : 9
Abstentions : 3

Proposition (monsieur Olivier Grondin et monsieur Jean-François Dubé) – Limiter le temps de parole à 45 secondes.

Pour : 4
Contre : 6
Abstentions : 8

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – Supprimer les 4^e, 5^e, 6^e ATTENDUS

Pour : 4
Contre : 12
Abstentions : 2

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – Supprimer le 7^e ATTENDU (...Principes en matière d'éducation des autochtones...) et insérer un nouvel ATTENDU

ATTENDU par ailleurs les politiques et les programmes d'études développés dans les universités et autres établissements postsecondaires pour favoriser l'accueil des étudiantes et étudiants autochtones, assurer un encadrement pédagogique adéquat et promouvoir la connaissance des réalités autochtones

UNANIMITÉ

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – Remplacer le 9^e ATTENDU original (...ces principes prévoient...) par un nouvel ATTENDU :

ATTENDU les initiatives déjà prises au sein de la faculté pour soutenir la connaissance des réalités autochtones dans une perspective continentale, par notamment l'embauche d'un professeur de science politique en ce domaine, la création d'une concentration en études autochtones, l'accroissement de l'offre de cours dans ce domaine, l'accueil d'une professeure invitée de réputation internationale spécialiste des femmes autochtones au Mexique, ainsi que la mise sur pied d'un projet pilote en vue d'admettre des étudiants autochtones dans les programmes de droit.

Monsieur Olivier Grondin : Question préalable - Vote sur l'Amendement du 9^e ATTENDU - SUBSTITUTION du 9^e ATTENDU original (par le texte de monsieur Jean-Guy Prévost)

Pour : 10
Contre : 0

Abstentions : 4
ADOPTÉ

Vote sur Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo): substitue le 9^e ATTENDU par le texte de monsieur Jean-Guy Prévost (...les efforts...)

Pour : 5
Contre : 12
Abstention : 1
REJETÉ

Nouvel amendement (monsieur Hugo Cyr et madame Carolle Simard): Ajouter un nouvel ATTENDU après le 9^e ATTENDU original, qui reprend le texte de monsieur Jean-Guy Prévost (...les initiatives déjà...)

UNANIMITÉ
ADOPTÉ

Nouvel amendement (monsieur Hugo Cyr et madame Chantal Leclerc) du 9^e ATTENDU original (...que ces Principes....) (maintenant 8^e amendement) : Remplacer "ces Principes" par "les «Principes en matière d'éducation des autochtones » adoptés en 2015 par Université Canada"

UNANIMITÉ
ADOPTÉ

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo): Ajouter avant le 10^e ATTENDU original (...que les dirigeants...") un nouvel ATTENDU : le texte de monsieur Jean-Guy Prévost (...les initiatives déjà prises au sein de la faculté...)

2:15:07 Sous-amendement (madame Stephanie Bernstein) à l'amendement propose par monsieur Jean-Guy Prévost – Supprimer la référence au programme pilote du Baccalauréat en droit (...étude d'un projet pilote...). ACCEPTE par proposeur et appuyeur

Pour : 10
Contre : 2
Abstentions : 4
ADOPTÉ (Ajout de l'ATTENDU, avec modification demandée par madame Stéphanie Bernstein)

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) : Supprimer le 10^e ATTENDU original (« ...les dirigeants...)

Pour : 0
Contre : 12
Abstentions : 3
ADOPTÉ

L'ordre entre le nouvel ATTENDU et le 10^e ATTENDU original qui n'a pas été supprimé n'a pas d'importance.

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) du 11^e ATTENDU original (...l'importance...) (maintenant 12^e ATTENDU) : Supprimer « pour la construction de la société plus équitable évoquée par la Commission de Vérité et Réconciliation » et remplacer par « pour la compréhension des réalités autochtones et susciter de meilleurs rapports avec les peuples et nations autochtones »

Pour : 6
Contre : 7
Abstentions : 4
REJETÉ

Amendement (monsieur Olivier Grondin et madame Stéphanie Bernstein) – Modifier le texte du 11^e ATTENDU original (...l'importance...) pour supprimer « évoquée par la Commission de Vérité et Réconciliation »

ADOPTÉ
UNANIMITÉ

Modification technique : Remplacer dans le 11^e ATTENDU original (maintenant 12^e et modifié) « de la société plus équitable » par « d'une société plus équitable »).

Amendement du 12^e ATTENDU (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) original (maintenant 13^e) – Supprimer tout l'ATTENDU

Pour : 4
Contre : 10
Abstentions : 2
REJETÉ

Modification technique : Supprimer dans le 12^e ATTENDU (maintenant 13^e) « dans ce cadre »

Amendement du 1^{er} Paragraphe opératif (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) – Supprimer : « dans le respect des règlements d'études et »

UNANIMITÉ

Amendement du 2^e paragraphe opératif (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazzo)– Supprimer « une prise de position explicite dans le sens d'un effort concerté visant à faciliter l'accès des étudiantes, étudiants autochtones aux programmes de l'UQAM » et remplacer par « baliser les mesures à prendre pour faciliter l'accès aux programmes de l'UQAM par les étudiantes et étudiants autochtones »

Sous-amendement (madame Isabelle Gusse), accepté par Proposeur et Appuyeur, pour ne pas faire de suppression – le nouvel amendement serait «... une prise de position explicite dans le sens d'un effort concerté

et de baliser les mesures à prendre pour faciliter l'accès aux programmes de l'UQAM par les étudiantes et étudiants autochtones »

UNANIMITÉ

Amendement (monsieur Jean-Guy Prévost et monsieur Julian Durazo) : Supprimer le 3^e Paragraphe opératif et ajouter « ajouter ressources financières et pédagogiques » dans le 4^e Paragraphe opératif

Pour : 5
Contre : 7
Abstentions : 3
REJETÉ

Question préalable (monsieur Rémi Bachand)

UNANIMITÉ

Amendements (monsieur Olivier Grondin et monsieur Hugo Cyr) sur les 3^e, 4^e, 5^e Paragraphes opératifs : Supprimer « RECOMMANDE au Conseil académique facultaire d'appuyer », « RECOMMANDE au Conseil académique facultaire de prendre », RECOMMANDE au Conseil académique facultaire de prendre », et remplacer par respectivement « Appuie », « Prenne », et « Prenne ».

UNANIMITÉ

Vous trouverez ci-dessous la résolution amendée :

Admission des étudiantes et étudiants autochtones dans les programmes d'études de la Faculté de science politique et de droit

Résolution CFSPD-2016-2017-677

ATTENDU la résolution 2017-CE-13110 de la Commission des études du 7 février 2017 constituant un groupe de travail sur la réconciliation avec les peuples autochtones, avec le mandat d'élaborer « des balises précisant la vision institutionnelle de la réconciliation avec les peuples autochtones, de l'intégration de la culture autochtone au sein de l'Université, et du soutien à la réussite des étudiantes, étudiants autochtones dans leur parcours universitaire »;

ATTENDU la mission historique de l'UQAM de favoriser l'accessibilité à l'éducation supérieure pour des collectivités qui traditionnellement ont eu peu accès à l'Université.;

ATTENDU que le *Plan stratégique de développement* de l'Université (2015-2019) approuvé par la Commission des études le 8 décembre 2015 et par le Conseil d'administration le 12 janvier 2017 réaffirme cette mission comme étant celle de

“[c]ontribuer à la démocratisation de l’enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d’études”;

ATTENDU le *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada* du 15 décembre 2015;

ATTENDU que dans ses conclusions, la Commission Vérité et Réconciliation suggère que « [l]a réconciliation exige des actions constructives pour aborder l’héritage permanent du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l’éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l’enfance, l’administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones »;

ATTENDU que la Commission Vérité et Réconciliation définit la réconciliation comme consistant en partie « à réparer le lien de confiance en faisant des excuses, en offrant une réparation individuelle et collective, et en poursuivant avec des gestes concrets qui démontrent un changement sociétal réel »;

ATTENDU que la Commission conclut par ailleurs que « la réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones »;

ATTENDU par ailleurs les politiques et les programmes d’études développés dans les universités et autres établissements postsecondaires pour favoriser l’accueil des étudiantes et étudiants autochtones, assurer un encadrement pédagogique adéquat et promouvoir la connaissance des réalités autochtones;

ATTENDU que les « Principes en matière d’éducation des autochtones » adoptés en 2015 par Université Canada prévoient notamment les engagements des universités et collèges membres à

1. Assurer l’engagement des établissements, à tous les échelons, à ouvrir des perspectives d’avenir pour les étudiants autochtones.

2. Adopter une démarche axée sur l’étudiant : mettre l’accent sur les apprenants, les résultats et la capacité d’apprentissage, tout en créant des possibilités qui favorisent la réussite des étudiants.

3. Reconnaître l’importance d’offrir une formation respectueuse des cultures autochtones et inclusive, grâce à des programmes d’études, des programmes de soutien, des séances d’orientation et des méthodes pédagogiques adaptés aux cultures. (...)

5. Continuer à créer des milieux d’apprentissage accueillants et respectueux sur les campus grâce à des programmes d’études, des services, des mécanismes de soutien et des espaces consacrés aux étudiants autochtones.

ATTENDU les initiatives déjà prises au sein de la faculté pour soutenir la connaissance des réalités autochtones dans une perspective continentale, par

notamment l'embauche d'un professeur de science politique en ce domaine, la création d'une concentration en études autochtones, l'accroissement de l'offre de cours dans ce domaine et l'accueil d'une professeure invitée de réputation internationale spécialiste des femmes autochtones au Mexique;

ATTENDU que les dirigeants des universités se sont engagés, pour mettre en œuvre ces principes, à « [p]romouvoir l'importance (au sein des établissements) de faciliter l'accès aux études et la réussite des étudiants autochtones » ;

ATTENDU l'importance des champs de recherche et d'enseignement en science politique et en droit pour la construction d'une société plus équitable;

ATTENDU l'importance centrale dans ce cadre de la présence au sein de la communauté universitaire d'étudiantes et d'étudiants issues, issus des communautés des Premières Nations, Inuit et Métis pour l'intégration de la culture et de la pensée autochtone dans l'élaboration des processus de réconciliation et leur mise en œuvre;

ATTENDU l'article 8.3.2 (a) du Règlement no. 2 de l'UQAM, l'article 2.2.3 du Règlement no. 5 de l'UQAM, l'article 2.1.5.2 du Règlement no. 8 de l'UQAM et l'article 3.1.A du Règlement de Régie interne de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est proposé par monsieur Alejandro Lorite appuyé par monsieur Hugo Cyr, que le Conseil académique facultaire de la Faculté de science politique et de droit

ENCOURAGE les comités de programmes de la Faculté à réfléchir de façon urgente à l'élaboration de stratégies et procédures concrètes pour faciliter l'admission d'étudiantes et d'étudiants autochtones, notamment sous la forme de projets pilotes, et dans l'esprit du projet général de Réconciliation;

APPUIE cette réflexion et de demander à la Commission des études une prise de position explicite dans le sens d'un effort concerté visant à faciliter l'accès des étudiantes, étudiants autochtones aux programmes de l'UQAM;

PRENNE l'engagement, au nom de la Faculté, de solliciter de l'administration centrale de l'UQAM en particulier les ressources nécessaires au soutien pédagogique individualisé adéquat des étudiantes et étudiants autochtones que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes, notamment par l'appui financier d'activités de monitorat et de mentorat;

PRENNE l'engagement, au nom de la Faculté, de solliciter de l'administration centrale de l'UQAM, de même que des gouvernements concernés, les ressources additionnelles nécessaires au soutien adéquat des étudiantes et étudiants des

Premières Nations, inuit et métis que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes.

PRENNE l'engagement, au nom de la Faculté, d'assurer les ressources nécessaires au soutien pédagogique individualisé adéquat (p.ex. services de mentorat) des étudiantes et étudiants autochtones que la Faculté et les départements accueilleront au sein de leurs programmes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
POUR : 12
CONTRE : 3
ABSTENTION : 1

5.2 Autochtone – Adoption

PROJET DE RESOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Proposé par monsieur Alejandro Lorite, appuyé par monsieur Hugo Cyr.

Monsieur Julian Durazo mentionne un vice de procédure – le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation n'a pas circulé auprès membres du Conseil académique.

Décision du président du Conseil académique : il n'y a pas de vice de procédure

Amendement (monsieur Francis Therrien et monsieur Olivier Grondin) : Remplacer dans le Paragraphe opératif 1 « ADOPTE le *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada*, ainsi que ses recommandations » par ADOPTE les recommandations du *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada* »; et remplacer dans le paragraphe opératif 2 « DEMANDE à la Commission des études de l'UQAM d'adopter le Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada, ainsi que ses recommandations » par « DEMANDE à la Commission des études de l'UQAM d'adopter les recommandations du Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada »

Pour : 1
Contre : 11
Abstentions : 4
REJETÉ

Adoption par l'UQAM en général, et la FSPD en particulier, des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada dans son rapport final du 15 décembre 2015**Résolution CFSPD 2016-2017-678**

ATTENDU la résolution 2017-CE-13110 de la Commission des études du 7 février 2017 constituant un groupe de travail sur la réconciliation avec les peuples autochtones, avec le mandat d'élaborer « des balises précisant la vision institutionnelle de la réconciliation avec les peuples autochtones, de l'intégration de la culture autochtone au sein de l'Université, et du soutien à la réussite des étudiantes, étudiants autochtones dans leur parcours universitaire »;

ATTENDU la mission historique de l'UQAM d'amener l'accès à l'éducation supérieure aux communautés traditionnellement marginalisées, délaissées ou ignorées par les universités;

ATTENDU que le *Plan stratégique de développement* de l'Université (2015-2019) approuvé par la Commission des études le 8 décembre 2015 et par le Conseil d'administration le 12 janvier 2017 réaffirme cette mission comme étant celle de "[c]ontribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d'études";

ATTENDU le *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada*, du 15 décembre 2015;

ATTENDU que le *Gouvernement du Québec*, par la voix de son Ministre responsable aux affaires autochtones, a déclaré le 15 décembre 2015 que le rapport de la *Commission* « marque le début d'une nouvelle étape dans le processus de réconciliation entre les peuples » et que « [l]e gouvernement du Québec est déterminé à collaborer avec le gouvernement fédéral pour déployer les efforts qui seront requis afin de redresser la situation et pour offrir aux peuples autochtones des conditions de vie et un avenir à la hauteur de leurs aspirations légitimes »;

ATTENDU que la *Commission Vérité et Réconciliation* a proposé comme principes directeurs de la réconciliation notamment que « [l]a réconciliation requiert des mesures constructives pour mettre un terme à aux séquelles permanentes du colonialisme, séquelles qui ont eu une incidence destructrice sur l'éducation des peuples autochtones, leur culture et leur langue, leur santé, le bien-être des enfants, l'administration de la justice, ainsi que sur les occasions et la prospérité économiques»;

ATTENDU les *Appels à l'action* lancés par la *Commission Vérité et Réconciliation* dans son rapport, et notamment le rôle qui y est entrevu pour les universités dans le processus de réconciliation;

ATTENDU l'article 8.3.2 (a) du Règlement no. 2 de l'UQAM, l'article 2.2.3 du Règlement no. 5 de l'UQAM, l'article 2.1.5.2 du Règlement no. 8 de l'UQAM et l'article 3.1.A du Règlement de Régie interne de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est proposé par monsieur Alejandro Lorite, appuyé par monsieur Olivier Grondin, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

ADOpte les recommandations du *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada*, comme cadre de référence pour les initiatives facultaires touchant aux relations passées, présentes et futures avec les peuples et communautés autochtones;

DEMANDE à la Commission des études de l'UQAM d'adopter les recommandations du *Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada*, comme cadre de référence pour les initiatives institutionnelles touchant aux relations passées, présentes et futures avec les peuples et communautés autochtones;

DEMANDE au doyen de la Faculté d'acheminer la présente résolution à la Commission des études de l'UQAM.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POUR : 12

CONTRE : 4

4 DEMANDES DE DISSIDENCE NOMINALES :

Marc Chevrier, Julian Durazo, Jean-Guy Prévost et Carolle Simard

DISSIDENCES NOMINALES ÉCRITES SUIVRONT

5.3 Autochtones – Coopération

RESOLUTION n° 3 – COOPERATION AVEC LES COMMUNAUTES AUTOCHTONES

Proposé par monsieur Alexandro Lorité, Appuyé par monsieur Rémi Bachand

Demande de dépôt *sine die*

Pour : 3

Contre : 10

Abstentions : 2

REJETÉ

Question préalable (monsieur Rémi Bachand)

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 0

La résolution suivante est adoptée :

Résolution CFSPD 2016-2017-679

ATTENDU la résolution 2017-CE-13110 de la Commission des études du 7 février 2017 constituant un groupe de travail sur la réconciliation avec les peuples autochtones, avec le mandat d'élaborer « des balises précisant la vision institutionnelle de la réconciliation avec les peuples autochtones, de l'intégration de la culture autochtone au sein de l'Université, et du soutien à la réussite des étudiantes, étudiants autochtones dans leur parcours universitaire »;

ATTENDU la mission historique de l'UQAM d'amener l'accès à l'éducation supérieure aux communautés traditionnellement marginalisées, délaissées ou ignorées par les universités;

ATTENDU que le Plan stratégique de développement de l'Université (2015-2019) approuvé par la Commission des études le 8 décembre 2015 et par le Conseil d'administration le 12 janvier 2017 réaffirme cette mission comme étant celle de "[c]ontribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d'études";

ATTENDU le Rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada, du 15 décembre 2015;

ATTENDU que la Commission Vérité et Réconciliation a proposé comme principes directeurs de la réconciliation notamment que « [l]a réconciliation est un processus de guérison des relations qui nécessite le partage public de la vérité, la présentation d'excuses et la commémoration, qui reconnaît et corrige les torts passés », et que « [l]a réconciliation requiert des mesures constructives pour mettre un terme aux séquelles permanentes du colonialisme, séquelles qui ont eu une incidence destructrice sur l'éducation des peuples autochtones, leur culture et leur langue, leur santé, le bien-être des enfants, l'administration de la justice, ainsi que sur les occasions et la prospérité économiques. »

ATTENDU l'encouragement lancé par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université "à tendre la main aux collectivités autochtones locales afin d'ouvrir de nouvelles voies de dialogue";

ATTENDU les Principes d'Université Canada en matière d'éducation des Autochtones, qui appellent les universités à "[r]econnaître l'importance d'offrir une formation respectueuse des cultures autochtones et inclusive, grâce à des programmes d'études, des programmes de soutien, des séances d'orientation et des méthodes pédagogiques adaptés aux cultures";

ATTENDU que ces mêmes Principes appellent aussi à reconnaître "l'importance de promouvoir des partenariats entre le milieu de l'éducation et les collectivités autochtones locales, et maintenir un processus de collaboration et de consultation concernant les besoins propres aux étudiants autochtones";

ATTENDU que le Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation souligne la suppression de l'histoire, des langues et de la culture autochtones, et l'ignorance des réalités autochtones qui en résulte et qui est très largement partagée par la population non-autochtone du Québec et du Canada;

ATTENDU l'avertissement de la Commission Vérité et Réconciliation concernant le fait que « [n]ous avons le devoir d'écouter les voix de ceux qui ont habité cette terre depuis des milliers d'années » et que « [l]'ignorance nous mènera dans la mauvaise direction »;

ATTENDU les règles concernant l'éthique de la recherche, notamment telles que proposées par le Conseil consultatif interorganisme en éthique de la recherche du Gouvernement du Canada, qui soulignent que « les codes autochtones de pratique de la recherche vont plus loin que la protection éthique des participants pris individuellement [et qu'] ils s'étendent aux relations entre les êtres humains et la nature, ainsi qu'à l'obligation tant de préserver les connaissances héritées de leurs ancêtres que de transmettre ces connaissances aux générations futures au même titre que les innovations de la génération présente »;

ATTENDU, compte tenu des spécificités historiques, sociales, économiques, culturelles et politiques des relations entre les peuples autochtones et les universités, et compte tenu de la représentation encore trop limitée des peuples et perspectives autochtones dans la communauté facultaire, qu'il est important de garder à l'esprit la possibilité, dans le développement d'initiatives académiques concernant les savoirs, réalités, cultures autochtones, de se trouver en présence de ce que le Conseil consultatif interorganisme en éthique de la recherche qualifie de « profond déséquilibre de pouvoirs »;

ATTENDU que, dû à l'ignorance des réalités autochtones, les préjudices causés dans les activités académiques sont souvent involontaires, mais que l'absence de consultation des communautés concernées ou affectées par une activité, spécialement une activité de dissémination de la connaissance sur les réalités autochtones, peut en soi constituer un préjudice ou une offense en contexte de réconciliation;

ATTENDU néanmoins que les préjudices causés par la réifications des communautés autochtones ont historiquement pris des formes concrètes, et notamment les suivantes, mentionnées par le Conseil consultatif : « appropriation à tort de chants, récits et artefacts sacrés; dévalorisation des connaissances des peuples autochtones jugées primitives ou empreintes de superstition; violation des normes de la communauté concernant l'utilisation de tissus et de restes humains; absence de communication des résultats et de transfert des avantages découlant des projets de recherche; diffusion d'informations qui ont stigmatisé ou présenté sous un faux jour des communautés entières »;

ATTENDU de manière générale que les universités sont des lieux privilégiés de production culturelle et scientifique pour l'ensemble de la société, et qu'il est essentiel que les peuples autochtones ne soient pas réifiés comme objet de connaissance, de recherche et d'enseignement, mais soient coparticipants dans la production de savoirs les concernant;

ATTENDU le principe « rien sur nous sans nous » (Nothing about us without us; nada sobre nosotros sin nosotros), tel qu'historiquement revendiqué par des communautés

politiquement et culturellement marginalisées, mais qui font l'objet d'initiatives les concernant sans l'obtention de leur avis;

ATTENDU qu'en vertu des principes préparés par le Conseil consultatif, si un projet de recherche « est susceptible d'avoir des répercussions sur le bien-être d'une ou de plusieurs communautés autochtones auxquelles appartiennent les participants éventuels, les chercheurs doivent susciter la participation de la communauté ou des communautés visées »;

ATTENDU que les principes éthiques applicables à la recherche doivent légitimement s'appliquer aussi aux autres activités académiques, et spécifiquement aux activités pédagogiques visant de la même manière les communautés autochtones et leurs membres, et notamment la transmission des savoirs et expériences autochtones;

ATTENDU l'article 8.3.2 (a) du Règlement no. 2 de l'UQAM, l'article 2.2.3 du Règlement no. 5 de l'UQAM, l'article 2.1.5.2 du Règlement no. 8 de l'UQAM et l'article 3.1.A du Règlement de Régie interne de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est proposé par monsieur Alejandro Lorite appuyé par monsieur Rémi Bachand, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DECLARE que la Faculté de science politique et de droit coopèrera, dans le respect des règlements universitaires, des conventions collectives et des règlements facultaires, avec les peuples autochtones du Québec et leur représentantes et représentants dans les initiatives de la Faculté qui concernent directement les intérêts, les ressources, les savoirs, les cultures et le bien-être de leurs communautés;

DECLARE que la Faculté de science politique et de droit s'engage à faire la promotion, au travers de son Vice-décanat à la recherche, des principes d'éthique de la recherche touchant aux projets concernant des communautés et peuples autochtones;

DECLARE que la Faculté de science politique et de droit s'engage en particulier à promouvoir auprès de ses unités, et dans le respect des règlements et lois applicables, la représentation des personnes provenant des peuples et communautés autochtones dans les corps enseignants de la Faculté, particulièrement dans les activités pédagogiques concernant la transmission des savoirs et expériences autochtones.

ADOPTÉE À LA MAJORITE

POUR : 12

CONTRE : 3

Abstention : 1

Demande dissidence de monsieur Julian Durazo

5.4 Reconnaissance

Il est proposé par Monsieur Olivier Grondin, appuyé par monsieur Jean-François Dubé la mise en dépôt de la résolution relative Reconnaissance (Autochtones) au premier Conseil académique de l'année 2017-2018.

5.5 Évaluation de programmes

5.5.1 Planification facultaire des opérations évaluation décennale des programmes

Le vice-doyen aux études explique qu'il faut envoyer une résolution à la Commission des études pour les aviser qu'il n'y aura pas de programmes à évaluer dans la prochaine année.

Avant l'adoption du projet de résolution relatif à l'évaluation décennale de programmes, un membre demande ce qu'il est advenu de la résolution adoptée par l'Assemblée départementale en science politique envoyée au doyen et à laquelle il semblerait qu'il n'y ait pas eu de réponse. Le doyen précise qu'il a transmis sa réponse à la directrice du Département de science politique. Il informe les membres du Conseil administratif facultaire que le professeur François Charbonneau de l'Université d'Ottawa et le professeur Éric Duchesne de l'Université Laval ont accepté d'être les évaluateurs externes pour le programme de baccalauréat en science politique. Le vice-doyen aux études précise que le Comité facultaire d'évaluation de programmes se rencontrera la semaine prochaine et le rapport d'autoévaluation sera envoyé aux experts à l'été afin que la rencontre puisse avoir lieu à l'automne 2017. Cette étape se fait en parallèle avec l'évaluation du baccalauréat en droit. La professeure Sylvette Guillemard de l'Université Laval ainsi que le professeur Arthur Oulaï, de l'Université de Sherbrooke ont accepté le mandat concernant l'évaluation du baccalauréat en droit.

RÉSOLUTION CFSPD-2016-2017-680

ATTENDU la Politique n° 14 d'évaluation des programmes;

ATTENDU la planification annuelle institutionnelle 2017-2018 des opérations d'évaluation décennale des programmes de grade;

ATTENDU le Rapport d'état d'avancement des travaux d'évaluation décennale au baccalauréat en droit, au baccalauréat en relations internationales et droit international et au baccalauréat en science politique;

ATTENDU la résolution CFSPD-2015-2016-642 relative au report de l'évaluation du baccalauréat en communication, politique et société (BCPS);

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alejandro Lorite, APPUYÉ par monsieur Rémi Bachand, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

CONVIENNE de n'inscrire aucun programme de la Faculté de science politique et de droit à la Planification annuelle des opérations d'évaluation décennales des programmes pour 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Transfert des cours BGP à l'ESG

Monsieur Jean-Guy Prévost souligne que lors du transfert de la gestion du baccalauréat en gestion publique (BGP) à l'École des sciences de la gestion, il était question de transférer également les sigles de cours. Cependant, du point de vue du Service du personnel enseignant, les sigles sont toujours gérés dans la banque facultaire. Cette résolution vise à clarifier le problème permettant ainsi les chargés, chargés de cours d'appliquer sur ces cours à l'ESG.

Résolution CFSPD-2016-2017-681

ATTENDU le caractère bifacultaire du programme de baccalauréat en gestion publique (BGP);

ATTENDU la résolution BGP 2015-16-01 adoptée à l'unanimité par le Comité de programme du baccalauréat en gestion publique le 14 octobre 2015;

ATTENDU la résolution CFSPD-2015-2016-624 du Conseil académique facultaire de la FSPD exprimant l'accord de la Faculté au rattachement du programme de BGP à l'École des sciences de la gestion (ESG);

ATTENDU la résolution CP-7215-20170321-01 du Comité de programme du BGP adoptant une réorganisation des cours-stage et du cours d'activité de synthèse du programme de BGP;

ATTENDU la requête faite par l'ESG d'un appui facultaire de la Faculté de science politique et de droit (FSPD) à la réorganisation de ces cours;

ATTENDU la résolution du Comité des études de la FSPD du 19 mai 2017 approuvant cette réorganisation et recommandant son appui par le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alejandro Lorite, APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Prévost, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :
EXPRIME SON ACCORD quant à la réorganisation des cours-stage et du cours d'activité de synthèse du programme de BGP;

DEMANDE au vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit de communiquer à l'ESG l'avis favorable de la Faculté quant à cette réorganisation, à des fins du processus de modification de programme mené depuis l'ESG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Recherche

Monsieur François Laplante-Lévesque informe les membres qu'ils pourront trouver les résultats des concours sur le site de la Faculté.

7. Transfert des pouvoirs du Conseil académique au Comité exécutif durant la saison estivale 2017

Le doyen suggère d'adopter les résolutions suivantes en bloc. Il tient à préciser cependant que le Tableau d'honneur sera mis à jour, car il y manque les étudiantes et étudiants ayant eu une moyenne de 4 et plus. Il précise qu'ils doivent être inclus dans le tableau afin de noter l'excellence de leur dossier.

Les résolutions suivantes sont présentées et adoptées.

Résolution CFSPD-2016-2017-682

ATTENDU la nécessité d'assurer la bonne marche des affaires courantes au cours de la période estivale pendant laquelle le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit ne tiendra pas d'assemblée ordinaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSFÈRE les pouvoirs du Conseil académique pour la période estivale au Comité exécutif; et

DEMANDE au Comité exécutif de lui faire rapport de toute décision prise en vertu de ce transfert de pouvoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Nomination d'une représentante, d'un représentant au Comité du Service aux collectivités

Résolution CFSPD-2016-2017-683

ATTENDU le poste vacant de professeure, professeur représentant la Faculté de science politique et de droit au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les dispositions du Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM;

ATTENDU la candidature de madame Geneviève Pagé reçue au Secrétariat des instances;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE la nomination de madame Geneviève Pagé comme professeure représentant la Faculté de science politique et de droit au Comité des services aux collectivités, pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020, et achemine sa recommandation à la directrice du Secrétariat des instances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Nomination au Comité institutionnel des infractions de nature académique

Résolution CFSPD-2016-2017-684

ATTENDU l'article 8.4 du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique;

ATTENDU la demande du vice-rectorat à la vie académique de nommer une représentante, un représentant de la Faculté de science politique et de droit au Comité institutionnel sur les infractions de nature académique;

ATTENDU la candidature de monsieur Jean-Guy Prévost;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE la nomination de monsieur Jean-Guy Prévost à titre de représentant de la Faculté de science politique et de droit au Comité institutionnel sur les infractions de nature académique, pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020, et achemine sa recommandation au vice-rectorat à la vie académique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Nomination à la direction de l'unité de programmes du BRIDI

Résolution CFSPD-2016-2017-685

ATTENDU la candidature de monsieur Justin Massie au poste de direction de l'Unité de programme du BRIDI;

ATTENDU l'Assemblée d'élection tenue le 30 mars 2017, sous la présidence de monsieur Alejandro Lorite Escorihuela, vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit, et conformément aux règlements de l'Université;

ATTENDU l'élection à l'unanimité de monsieur Justin Massie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE à la Commission des études la nomination de monsieur Justin Massie, à titre de directeur de l'Unité de programme du BRIDI pour un mandat de trois ans, commençant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Nomination à la direction de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires

Résolution CFSPD 2016-2017-686

ATTENDU la vacance à la direction de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU la candidature de monsieur Maxime Ouellet au poste de directeur de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU l'Assemblée d'élection tenue le 28 mars 2017, sous la présidence de monsieur Alejandro Lorite Escorihuela, vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit, et conformément aux règlements de l'Université;

ATTENDU que monsieur Maxime Ouellet a été élu à l'unanimité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTE à la Commission des études la résolution relative à la nomination de monsieur Maxime Ouellet à titre de directeur de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires de la Faculté de science politique et de droit, pour un mandat commençant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Motions de remerciements

12.1 Monsieur Bruce Broomhall

Résolution CFSPD-2016-2017-688

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Bruce Broomhall à titre de directeur du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'excellent travail accompli par Monsieur Broomhall à titre de directeur du Département des sciences juridiques;

ATTENDU son implication dans les différents comités de la Faculté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Olivier Grondin, appuyé par madame Carolle Simard, que les membres du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTENT leurs sincères remerciements à Monsieur Broomhall pour son travail exceptionnel à titre de directeur du Département des sciences juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Madame Isabelle Gusse

Résolution CFSPD-2016-2017-689

ATTENDU le départ de madame Isabelle Gusse de son poste de directrice de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires;

ATTENDU l'excellent travail accompli par Madame Gusse à ce titre pendant son mandat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Therrien, appuyé par monsieur Rémi Bachand, que les membres du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTENT leurs sincères remerciements à madame Isabelle Gusse pour la qualité exceptionnelle du travail qu'elle a accompli à titre de directrice de l'Unité de programmes des baccalauréats bidisciplinaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Monsieur Issiaka Mandé

Résolution CFSPD-2016-2017-690

ATTENDU le départ de monsieur Issiaka Mandé de son poste de directeur de l'Unité de programme du BRIDI;

ATTENDU l'excellent travail accompli par Monsieur Mandé à ce titre pendant la durée de son mandat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que les membres du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTENT leurs sincères remerciements à monsieur Issiaka Mandé pour l'excellence du travail qu'il a réalisé à l'Unité de programme du BRIDI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Monsieur Patrick Forget

Résolution CFSPD-2016-2017-691

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Patrick Forget à titre de directeur de l'Unité de programmes de premier cycle en droit;

ATTENDU l'excellent travail accompli par Monsieur Forget à titre de directeur de l'Unité de programmes de premier cycle en droit;

ATTENDU son implication dans les différents comités de la Faculté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que les membres du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTENT leurs sincères remerciements à Monsieur Forget pour son travail exceptionnel à titre de directeur de l'Unité de programmes de premier cycle en droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Motions de félicitations

13.1 Tableau d'honneur

Résolution CFSPD-2016-2017-692

ATTENDU l'obtention d'une bourse, d'un prix ou d'une distinction par plusieurs de nos étudiants et étudiantes;

ATTENDU le rayonnement que ces personnes donnent ainsi à l'UQAM, à la Faculté, aux départements et aux programmes;

ATTENDU l'importance de souligner les succès obtenus par nos étudiantes et étudiants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite, que les membres du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

TRANSMETTENT leurs plus chaleureuses félicitations pour leurs réalisations académiques et leurs meilleurs vœux de succès dans la poursuite de leurs études ou dans la carrière qu'elles entreprendront bientôt aux personnes suivantes :

**Tableau d'honneur de la Faculté de science politique et droit – UQAM
2016-2017**

Nom	Prénom	Prix / Bourse	Programme
Abou Mourad	Andrew	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Akoum	Sarah	Prix de Superior Delegation Award (OTAN) - Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac sc. pol.
Anctil Avoine	Priscyll	Bourse de la Fondation J.A.	Doc. En sc. pol.

		DeSève	
Arseneault	Amilie	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Baillargeon	Corinne	Mention d'honneur - Résultats académiques	BRIDI
Barrette	Benjamin	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Majeure en sc. pol.
Barrière	Frédéric	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Belhacel	Amine	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Benoit	Noémie	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Bigras	Jean-Sébastien	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Bizintwari	Patrick	Bourse BMO Groupe financier en science politique et en droit	Doctorat en droit
Blais Dowdy	Emmelia	Mention d'honneur - Résultats académiques	Maj en sc. pol.
Boivin	Benjamin	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	BRIDI
Boivin	Noémie	Bourse Fernand-Lafleur en droit	Maîtrise en droit
Bonin	Esther	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Maîtrise en droit
Bouiche	Lylia Houria	Bourse d'intégration du SPUQ	Bac en droit
Bourbeau	Andrée	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Maîtrise en droit
Bourdeau de Fontenay	Juliette	Bourse d'entrée Saputo – Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	BRIDI
Brassard	Emile	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Breton-Fontaine	Marianne	Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	Bac en droit
Brosseau	Florence	Bourse Lida-Sara-Nourai	Bac en droit
Brouillette	Antoine	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Chakir	Myriam	Mention d'honneur - Résultats	Certif droit soc et du

		académiques	travail
Chenaoui	Malia Kenza	Prix de Superior Delegation Award (OTAN)	Bac sc. Pol.
Chilab	Assia	Prix de Superior Delegation Award (OTAN)	Bac sc. pol.
Cloutier	Geneviève-Audrey	Bourses du Fonds des chargés de cours en science politique et en droit	Certificat en droit social et du travail
Cloutier	Geneviève-Audray	Mention d'honneur - Résultats académiques	Certif droit soc et du travail
Courchesne	Julie	Bourse d'entrée Saputo – Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	Bac en sc. pol.
Couturier	Louis-Joseph	Bourse Guy Marie-Bell – Maîtrise (excellence)	Maîtrise en sc. pol.
D'Amours	Vincent	Bourse de la Fondation J.A. DeSève	Maîtrise en sc. pol.
Daraiche-Bédard	Roxanne	Mention d'honneur - Résultats académiques	BRIDI
Des Groseilliers	Mélissa	2 ^e meilleur Tandem et 3 ^e meilleure plaideuse (Concours Pierre-Basile-Mignault)	Bac en droit
Deschênes	Oliiver	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Certificat en droit social et du travail
Dion-Clicle	Catherine	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Drouin	Daphnée	Coupe Gale 2017 (meilleure université) et Médaille Dickson (meilleure plaideuse) – Prix des Éditions Yvon Blais	Bac en droit
Drouin	Daphnée	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en droit
Dugas-Caron	Mélissa	Prix de Leadership Award (OTAN)	BCPS
Dumas	Évelyne	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	BRIDI
Émond-Larochelle	Clarisse	Bourses d'implication étudiante (SVE) - Prix Outstanding Delegation (NMUN)	BRIDI
Fontaine-Tardif	Alexandrine	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Fort	Jacques-	Prix étudiants méritants –	Maîtrise en droit

	Philippe	Département des sciences juridiques	
Gagnon	Catherine	Bourse du Centre sportif – Excellence sportive	Bac en droit
Gallo	Isabella	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Gasparro	Michael	Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	Bac en droit
Gauthier	Laurence	Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	BCPS
Gerbelli-Gauthier	Manuel	Bourse d'engagement du Centre sportif	Bac en droit
Gourier	Madeleine	Meilleur délégué en comité et meilleur délégué en comité - Sim OACI	BRIDI
Hajjali	Yasmeen	Outstanding Delegation et Outstanding Delegates in Committee NMUN	BRIDI
Hélie	Evelyne	Meilleur délégué en comité et meilleur délégué en comité - Sim OACI	BRIDI
Huard	Samuel	Mention d'honneur - Résultats académiques	BRIDI
Jannard	Louis-Philippe	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Doctorat en droit
Kelly	Valérie	Coupe Gale 2017 (meilleure université)	Bac en droit
Lamontagne	Marjolaine	Bourse COOP UQAM en science politique et en droit – Bourse des diplômés de la Banque nationale	BRIDI
Lamontagne	Dominic	Meilleur délégué en comité - Sim OACI	Bac en sc. pol.
Landry Plouffe	Laurence	2^e meilleur Tandem et 2^e meilleure plaideuse (Concours Pierre-Basile-Mignault)	BRIDI
Lapierre	Geneviève	Bourse Loranger Marcoux en droit du travail et de l'emploi	Bac en droit
Larroumet	Emma	Outstanding Delegation et Outstanding Delegates in Committee NMUN	BRIDI
Lavallée	Florence	Mention d'honneur - Résultats académiques	BRIDI

Leblanc	Anne-Marie	Mention d'honneur - Résultats académiques	Certif droit soc et du travail
Leboeuf	Charles-Antoine	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Leboeuf	Charles-Antoine	Mention d'honneur - Résultats académiques	mineure en science politique
Lefebvre	Millie	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Maîtrise en droit
Legris	Frédérique	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	BRIDI
Lemay	Justine	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Léon-Delisle	Jesica	Bourse de la Fondation J. Armand Bombardier	Maîtrise en sc. pol.
Létourneau-Prézeau	François	Bourse Albert-Malouf	Bac en droit
Levac	Jonathan	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Lévesque	Gabriel	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Lorange	Alexandra	Bourse Juanita-Westmoreland-Traoré	Bac en droit
Machouf-Khadir	Yaldâ	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques – Prix des Éditions Yvon Blais	Bac en droit
Matte-Guilmain	Laurence	Bourse Claude-Thomasset et René-Laperrière en droit	Doctorat en droit
McClatchie	Julie	Prix Outstanding Delegation et Prix Outstanding Delegates in Committee NMUN	BRIDI
Menouar	Asma	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Maîtrise en sc. pol.
Morin	François Bernard	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Muhosa	Marie-Ange	Bourse La Personnelle	Bac en droit
Nyemtsev	Kyryl	Bourse d'entrée de l'UQAM – Bourse d'entrée du doyen de la FSPD	Bac en droit
Ollivier Gobeil	Jeanne	Prix Natacha-Binsse-Masse	Maîtrise en droit
Palacio-Tellier	Laurent	Bourses RBC Banquer royale (Étudiants athlètes)	BCPS
Parent	Audrey	Meilleur délégué en comité - Sim OACI	BRIDI

Poisson	Gabriel	Bourse du SPUQ	Bac en sc. pol.
Racicot	Fabienne	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en droit
Repac	Marija	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Ricardo Sardinias	Rainer	Bourse de la Fondation J.A. DeSève - Bourse du SPUQ - Bourse BMO Groupe financier en science politique et en droit	Maîtrise en sc. pol.
Robert	Virginie	Mention d'honneur - Résultats académiques	Certif droit soc et du travail
Rousseau	Audrey	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Rousseau	Léa	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Roy	Shanie	Bourse du Groupe Banque TD - Bourses du Fonds des chargés de cours en science politique et en droit	Bac par cumul de programmes
Roy	Shanie	Mention d'honneur - Résultats académiques	Certif droit soc et du travail
Sabatey	Alexis	Meilleur papier d'intention - Sim OACI	Bac en sc. pol.
Sahrane	Juba	Bourse réservée aux étudiants avec déficience visuelle	Bac en droit
Saint-Onge	Simon	Bourse de la Fondation J.A. DeSève	Maîtrise en droit
Sanchez Blanco	Esther	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Prog. Court de 1 ^{er} cycle
Sanschagrin	David	Mention d'honneur - Résultats académiques	Maj en sc. pol.
Savard-Déry	Judith	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Schneider-Vergara	Geru	Prix de Superior Delegation Award (OTAN)	Bac sc. pol.
Simard	Julien	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	BRIDI
Solano Sarmiento	Vivian	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Prog. Court de 1 ^{er} cycle
St-Louis Ventura	Daphné	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en sc. pol.
Strohbach	Juliette	Prix Outstanding Delegation	BRIDI

		(NMUN)	
Tanguay	Benoît	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Maîtrise en droit
Tellier	Sabrina	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Thibault	Andréanne	Mention d'honneur - Résultats académiques	Bac en droit
Tousignant	Maxime	Mention d'honneur - Résultats académiques	BCPS
Tremblay	Marie-Ève	Coupe Gale 2017 (meilleure université) - Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Tremblay-Bachorz	Julie	Prix étudiants méritants – Département des sciences juridiques	Bac en droit
Veilleux	Alexandre	Prix Outstanding Delegation et Prix Outstanding Delegates in Committee NMUN	BRIDI
Veilleux	Annie-Claude	Prix Outstanding Delegation (NMUN)	Bac en sc. pol.
Venne	Béatrice	Prix Natacha-Binsse-Masse	Bac en droit
Verdugo-Ulloa	Felipe	Bourse Sarah-Farhoud-Hentsch et Thierry-Hentsch – Bourse du Fonds de bourses des administrateurs de la Fondation	Maîtrise en sc. pol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de document

15. Levée de séance

La séance est levée à 17h30.

Le doyen

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU septembre 2017.